

Monsieur le président, Madame la commissaire,

Après avoir assisté à toutes les réunions d'information tenues en juin dernier à propos du projet de cannebergière à Ste-Anne de Sorel, je demeure convaincue que ce projet n'est ni respectueux de l'environnement ni un choix orienté vers l'autonomie alimentaire avec une saine gestion du territoire agricole.

Au point de vue écologique :

-Le déversement d'une épaisseur de 30 cms de sable sur 170 hectares de terres arables cultivées condamnent ces terres à une monoculture permanente de la canneberge. On dénature ainsi une terre fertile cultivée depuis des décennies. Or ce projet est le premier du genre car la terre est située en zone inondable. En cas d'abandon de la culture de la canneberge (manque de rentabilité, diminution de la demande, ravageurs nouveaux ou incontrôlables, problèmes liés aux bouleversements environnementaux engendrés et nécessitant l'arrêt de l'exploitation,...) la restauration de ces terres serait un enjeu majeur, tant au point de vue environnemental que financier.

-Le recouvrement de sable requiert le transport de 12,000 chargements de sable par des camions qui devront acheminer leur cargaison sur une distance de 20 kms .En plus de créer une pollution évidente, cette circulation très importante de camions (passage de 200 camions par jour durant 6 mois) comporte des risques sérieux d'accidents en utilisant une route très fréquentée par des cyclistes , des piétons.et des écoliers puisqu'elle traverse une zone scolaire.

Les pesticides, herbicides, fongicides utilisés pour la culture de la canneberge se concentreront dans l'eau des bassins d'irrigation. Si des pluies abondantes survenaient, comme actuellement anticipé pour la région, cette eau serait déversée dans le fleuve , compte tenu des changements climatiques actuels. Il existe donc un risque non négligeable de polluer l'eau du lac St-Pierre, un milieu unique et reconnu comme site RAMSAR et réserve mondiale de la biosphère par l'UNESCO.

Enfin, l'installation d'une puissante pompe pour puiser l'eau du fleuve se ferait dans une zone fragile qui sert de milieu de fraie à de nombreuses espèces de poissons peuplant le lac St-Pierre. Les habitats aquatiques du lac St-Pierre sont déjà affectés par le dragage de la voie maritime , la pollution liée aux surverses et les espèces exotiques envahissantes; ces habitats méritent des efforts de restauration et non pas une augmentation des menaces qui pèsent sur eux.

Au point de vue agricole

Les terres agricoles en Montérégie se font de plus en plus rares, conséquence du développement urbain important dans cette région depuis quelques années. Pourtant ces terres agricoles comptent parmi les plus fertiles de la province. L'utilisation judicieuse et la protection de ces terres arables devrait donc être une priorité.

Étant situées près des zones densément peuplées, une agriculture visant l'autonomie alimentaire et de proximité semble un choix logique dans une optique de développement durable et écologique.

Le Québec est déjà le premier producteur mondial de canneberges biologiques et le second producteur de canneberges sans distinction. La canneberge n'est pas un aliment de base mais bien un produit de luxe (rapport coût/valeur nutritive) Aucune étude n'a prouvé la supériorité de la canneberge sur d'autres petits fruits pour la santé, de plus ,elle ne représente que 5% des petits fruits consommés au Québec. Pourquoi en produire encore plus?

En Montérégie , la plupart des terres sont actuellement cultivées en soja et maïs destinés principalement à l'alimentation animale. Une diversification des cultures est nécessaire ,tel que noté par le MAPAQ. Notre agriculture devrait, en priorité, tenter de répondre aux besoins alimentaires de base de la population, tel que mentionné dans les orientations gouvernementales de 2023. Pourquoi ne pas encourager des cultures maraîchères ou céréalières sur ces terres fertiles ? Dans une planification de développement durable, l'agriculture de proximité devrait être la priorité absolue. Pourquoi ne pas prendre exemple sur des agriculteurs de la région qui ont su transformer leurs cultures de maïs et de soja en d'autres productions maraîchères et céréalières, avec certification biologique pour certains.

Des projets inspirants comme « En action pour le lac St-Pierre », le projet « le laboratoire vivant », et le projet collectif de la rivière Pot-au-beurre ont mis de l'avant des solutions innovatrices pour développer une agriculture plus écologique et diversifiée sur les terres riches de la zone inondable du lac St-Pierre, tout en préservant la qualité de l'eau et les habitats fauniques. Le nouveau cadre réglementaire sur la gestion des zones inondables de mars 2024 vient restreindre davantage toute modification à la topographie de la plaine inondable .Pourquoi autoriser ce projet de cannebergière qui vient dénaturer l'équilibre écologique de ce milieu fragile qu'est la plaine inondable en modifiant les sols, l'hydrologie, la topographie et les habitats forestiers résiduels? N'oublions pas que les projets antérieurs de cannebergières ont déjà détruits plus de la moitié des milieux humides des Bois-Francis, et que les sacrifices environnementaux pour cette culture non essentielle devraient prendre fin.

Est-ce que l'utilisation de l'eau pour irriguer et inonder des champs de canneberges est le meilleur usage qu'on peut faire de cette ressource précieuse? Ne devrait-on pas réserver l'irrigation pour les cultures maraîchères ou céréalières visant l'alimentation humaine pour tendre à l'autonomie alimentaire? .N'avons-nous pas trop souvent déjà commis l'erreur de modifier drastiquement la topographie et les sols en zone inondable pour que des événements météorologiques ne détruisent tous nos plans quelques années plus tard , menaçant de bien plus grandes superficies que les terres touchées par le projet (linéarisation de la rivière Pot-au-beurre, création de digues à Ste-Marthe sur le lac, par exemple).

Il est de notre responsabilité de ne plus détruire les sols arables et de même favoriser leur régénération , de protéger et respecter les milieux terrestres et aquatiques dans le but de maintenir la biodiversité très menacée par nos actions actuelles. Il est essentiel que les politiques agricoles visent avant tout l'autonomie alimentaire et soutiennent l'agriculture de proximité dans une optique de développement durable en harmonie avec l'environnement. Ce projet de cannebergière à Ste-Anne de Sorel ne remplit aucun de ces objectifs et ne devrait donc pas être retenu.

Merci de votre attention

Élizabeth McGraw